En bref



Numéro 390 le 6 décembre 1996

Chronique du président

Notre rêve deviendra-t-il réalité? Verrons-nous nos conseils de langue française avant la fin de ce siècle? Tout indique que le gouvernement est prêt à agir en ce sens et bientôt.

L'avènement de la gestion scolaire par et pour les Franco-Ontariennes et les Franco-Ontariens nous obligera à nous poser des questions fondamentales. D'abord, comment ces nouveaux conseils scolaires serviront-ils l'enfant? Lui permettront-ils de s'actualiser davantage, de mieux réussir? Amélioreront-ils la qualité du français? En ensuite, y a-t-il des façons plus efficaces de faire les choses? Quel rôle doivent jouer les parents, les conseillers scolaires, les enseignantes et les enseignants?

Pour partir du bon pied, il faudra bien identifier nos besoins et déterminer le rôle de chaque groupe participant. A cette fin, l'AEFO, de concert avec les autres organismes en éducation, prépare pour le printemps prochain des états généraux sur l'éducation en langue française en Ontario. Le Ministère est très intéressé par notre projet et participe à la planification.

En ce moment, nous prévoyons tenir des consultations régionales, lesquelles alimenteront un colloque provincial. Les actes de ce colloque devraient servir de pierre angulaire à toute la restructuration.

Nous devrons accorder une attention particulière aux services en français qui entourent l'école. Devrons-nous mettre en place une coopérative provinciale de services pour assurer notre perfectionnement, fournir du matériel pédagogique et de la programmation en français, développer notre propre centre de recherche? Voilà le genre d'idées dont nous devrons discuter.

Nous sommes conscients qu'il sera difficile de changer certai-

nes de nos habitudes, de laisser aller nos vaches sacrées pour rebâtir à neuf, mais nous sommes confiants qu'ensemble nous saurons y arriver. Si nous gardons l'enfant au centre de nos préoccupations, les solutions seront d'autant plus faciles à trouver.

L'AEFO croit que ces états généraux seront décisifs pour bien faire démarrer la nouvelle génération de conseils scolaires. C'est pourquoi nous y participerons pleinement.

Le président,

Roger Régimbal

Pour l'amour de la lecture

Le 20 novembre dernier, l'AEFO lançait officiellement son guide de lecture au foyer intitulé L'Alphabétisme pour la vie. Conçu pour aider les parents à développer le goût de la lecture chez leurs enfants, le guide propose une série de conseils ainsi qu'une liste de titres suggérés. La publication est en voie d'être distribuée dans les écoles élémentaires de la province. Elle s'est avérée tellement populaire que l'AEFO a dû demander une réimpression. Avis aux écoles qui n'auraient pas encore placé leur commande: Faites vite! Télécopiez-nous votre bon de commande au (613) 563-7718 ou au 1-888-609-7718.



Sur la photo : le président de l'AEFO, Roger Régimbal, en compagnie de deux invités au lancement du Guide de lecture au foyer, André Trépanier, président du Conseil des écoles catholiques de langue française d'Ottawa-Carleton et Colette Brisson-Lacroix, directrice du centre d'alphabétisation La Magie des Lettres.

Quels sont mes droits?

Tél.: (613) 244-2336

Avec les changements qui semblent s'annoncer au secondaire, j'ai peur que mon programme d'éducation physique ne disparaisse. Est-ce que je peux demander aux élèves de signer une pétition demandant au conseil de préserver le programme?

Réponse

Nous comprenons le sentiment d'insécurité qui règne ces jours-ci dans les écoles. Tout semble remis en question. Rien n'est certain.

Toutefois, lorsque nous voulons agir politiquement, il est plus prudent de le faire par l'entremise de l'unité locale de l'AEFO. On reconnaît à l'unité et à ses porte-parole le droit d'intervenir au nom de leurs collègues et même de s'opposer à des directives de l'employeur.

Si vous choisissez d'agir seul, vous vous exposez à des mesures disciplinaires. Ne faites surtout pas signer de pétitions à vos élèves. Il n'est pas convenable pour une enseignante ou un enseignant d'organiser ses propres élèves pour contester les décisions politiques de ses employeurs. Dans un tel cas, les mesures disciplinaires risquent d'être encore plus sévères.

Une action menée par l'unité locale, de concert avec les associations d'étudiants et les parents, sera beaucoup plus efficace.